



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Collectif Plaisance

Samedi 6 avril 2024

Sont électeurs les membres de l'association âgés de 16 ans révolus à la date de l'Assemblée Générale, ou le représentant légal pour les enfants de moins de 16 ans.

En cas d'impossibilité de vous rendre à cette Assemblée Générale, vous pouvez remettre un pouvoir à un autre adhérent du Collectif Plaisance. Le pouvoir doit être obligatoirement nominatif.

Selon l'article 7 des statuts de l'association Collectif Plaisance « Chaque votant présent ne pourra détenir plus de trois mandats de vote par procuration. »

POUVOIR : Assemblée Générale Ordinaire du Collectif Plaisance, Samedi 6 Avril 2024 :

Je soussigné(e), M. ou Mme, adhérent(e) au

Collectif Plaisance, donne pouvoir à M. ou Mme

pour me représenter.

Signature

Fait le à

pouvoir